

**SYNDICAT MIXTE  
EVREUX PORTES DE NORMANDIE / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS  
DE CONCHES (EPN/CCPC)**

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 20 MARS 2018**

**COMPTE-RENDU**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi 20 Mars, les membres du Comité syndical EPN / CCPC, convoqués individuellement par lettre en date du 14 Mars 2018, se sont réunis Salle 13 de l'Hôtel d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16H35, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président du Syndicat mixte EPN/CCPC.

M. Michel MOLINA est le secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

Monsieur	LEFRAND Guy
Monsieur	GROIZELEAU Bruno
Monsieur	HUBERT Xavier
Monsieur	DOUARD Daniel
Madame	AUGER Stéphanie
Monsieur	COCHON Michel
Monsieur	MOLINA Michel
Monsieur	DOSSANG Guy
Monsieur	MABIRE Arnaud
Monsieur	ALORY Christophe
Monsieur	RECOURS Alfred
Madame	CLERET Laurence
Monsieur	SAPOWICZ Marcel
Madame	HUBERT Maryse

**Ont donné POUVOIR :**

Monsieur	BOURRELLIER Ludovic a donné pouvoir à Mme AUGER Stéphanie
Monsieur	PRIEZ Rémi a donné pouvoir à M. LEFRAND Guy

**ABSENTS non représentés :**

Monsieur	BOREGGIO Sylvain
Monsieur	ETTAZAOUI Driss
Madame	COULONG Rosine
Monsieur	THEBAUD Gérard

Le Comité syndical :

☞ **DELEGUE** à Monsieur le Président du Syndicat Mixte EVREUX PORTES DE NORMANDIE / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES les attributions ci-après, ainsi, éventuellement, qu'aux Vice-présidents au titre de la suppléance

- Prendre toute décision concernant la préparation, la négociation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Adresser toute demande de subvention faite à l'Etat, à une collectivité territoriale ou tout autre organisme financeur, quel que soit le domaine de compétence concerné.

**et HABILITE** Monsieur le Président à subdéléguer à un ou plusieurs de ses Vice-présidents tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

☞ **DECIDE** de souscrire au profil acheteur mis à disposition par le Conseil Départemental de l'Eure, à titre gracieux, **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ou tout acte à intervenir, y compris les éventuels avenants.

☞ **FIXE**, telles que ci-après, les modalités de gouvernance applicables à la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale :

- **Le Comité de pilotage**

Le comité de pilotage sera constitué des membres du Comité Syndical.

Le comité de pilotage s'attachera à valider les grandes orientations et les étapes avancées de la procédure sur 5 réunions :

- à la restitution du diagnostic ;
- à la restitution du projet de PADD ;
- en cours d'élaboration du DOO ;
- à la restitution du projet de DOO ;
- Avant l'arrêt de projet du SCoT.

Le comité de pilotage peut, à l'occasion de ses travaux, solliciter la présence d'experts et de partenaires en fonction des sujets traités.

- **Les groupes de travail thématiques**

Les groupes de travail thématiques seront constitués des membres du Comité Syndical et des Maires (ou représentants nommés) de chaque commune membre d'Evreux Portes de Normandie et de la Communauté de Communes du Pays de Conches, pour participer aux réflexions portant sur une ou plusieurs problématiques.

Les membres constitutifs de ces groupes de travail auront pour mission de contribuer à une réflexion globale à l'échelle du périmètre du SCoT.

Les groupes de travail thématiques se réuniront au cours des phases suivantes :

- lors du diagnostic ;
- en début d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable – PADD (présentation de scénarii) ;
- lors de la consolidation du scénario choisi pour le PADD ;
- en début d'élaboration du DOO ;
- lors de la consolidation du DOO.

Ces ateliers peuvent, à l'occasion de leurs travaux, solliciter la présence d'experts et de partenaires en fonction des sujets traités.

- **Le Comité Syndical**

Le SCoT EPN-CCPC fera l'objet de délibérations en comité syndical, après avis rendu du comité de pilotage, à minima lors de 3 grandes étapes :

- Débat sur les orientations du PADD ;
- Arrêt de projet du SCoT ;
- Approbation du SCoT ;

☞ **DECIDE** l'extension de la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérente Territoriale, prescrite par le comité syndical le 29 juin 2017, aux 12 nouvelles communes ayant intégré EPN au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (Acon, Courdemanche, Droisy, Fontaine-sous-Jouy, Illiers-l'Evêque, Jouy-sur-Eure, Marcilly-la-Campagne, Mesnil-sur-l'Estrée, Moisville, Mouettes, Muzy, et Saint-Germain-sur-Avre)

☞ **DEBATTENT** des Orientations budgétaires 2018, avant le vote du Budget primitif 2018 prévu le jeudi 12 avril 2018.